

economiesuisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 8 décembre 2005

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0567.doc

REJ/rf

Procédure de consultation sur le projet d'ordonnance sur la mise hors cours des pièces d'un et de cinq centimes

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 15 novembre 2005 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous soulignons que la mise hors cours des pièces d'un et de cinq centimes est l'une des quelque 150 mesures du programme d'abandon de tâches de l'administration pour les années 2006 à 2008. Nous relevons que cet abandon des deux plus petites unités monétaires est une proposition émanant de Swissmint, la Monnaie fédérale, qui a invoqué d'une part, les coûts élevés de production, dépassant parfois de beaucoup la valeur nominale des dites monnaies et, d'autre part, leur importance minime voire nulle dans les opérations quotidiennes de paiement. Nous rappelons encore qu'il faut remonter à 1978 pour trouver la dernière monnaie supprimée, soit la pièce de deux centimes. En considérant enfin l'évolution des prix en Suisse, la pièce de dix centimes correspond à peu près, du point de vue de la valeur, à la pièce d'un centime de 1850 !

Nous partageons les préoccupations économiques évoquées quant à la production de ces deux pièces, qui avoisinent aujourd'hui 12 centimes pour la pièce de 1 centime et 6 pour la pièce de 5. L'augmentation de prix est essentiellement due au renchérissement du cuivre et bronze d'aluminium de couleur or sur le marché des matières premières et les quantités relativement faibles qui sont commandées. Nous apprécions néanmoins les alternatives examinées à la mise hors cours de la pièce de cinq centimes (économies d'échelle grâce à de plus grandes commandes de flans, production à partir de métaux plus avantageux ou encore production dans un pays à bas salaires), tout en convenant qu'aucune n'apporte de solution satisfaisante à long terme.

En matière de renchérissement, si les pièces de cinq centimes sont particulièrement importantes comme unités de compte dans le commerce de détail, leur mise hors cours n'implique toutefois pas d'adapter à chaque fois le prix des produits. Il suffit en effet d'arrondir le montant final de l'achat à la décimale supérieure ou inférieure comme c'est déjà l'usage aujourd'hui pour le carburant. En outre, la forte concurrence dans le commerce de détail poussera les entreprises à chercher des solutions favorables à la clientèle, autrement dit les prix ne renchériront pas systématiquement, comme le confirment les représentants de la grande distribution.

Par ailleurs, au vu des expériences faites ailleurs en Europe, les conséquences pour le renchérissement risquent d'être minimales. La suppression des pièces de cinq centimes pourrait faire grimper les prix des produits de 5 centimes au maximum, ce qui, selon les hypothèses faites par la Banque Nationale (BNS), conduirait à une hausse unique du renchérissement (mesurée par l'IPC) de 0,2 %.

Dès lors, nous pouvons sans autre nous rallier à la proposition de mise hors cours des pièces de un et cinq centimes qui paraît acceptable, vu les faibles répercussions sur l'économie. De plus, chaque mesure visant à une réduction des dépenses fédérales, aussi modeste soit-elle (on parle ici d'une économie de 110'000 francs en 2006, de 250'000 francs en 2007 et de 295'000 francs par an dès 2008), mérite d'être soutenue.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous-directeur